

Définition biblique de la justification

La justification biblique n'est pas un acte judiciaire. Il n'y a pas de parallèle entre la justice des tribunaux humains et la justice de Dieu. La justification de Dieu vient d'un acte créateur de Dieu, par lequel un homme nouveau est créé selon Dieu dans la vraie justice et la sainteté (Ep 4, 24). La justification biblique ne ressemble pas à un acte judiciaire, car même dans un tribunal humain, le coupable n'est pas déclaré innocent.

Définition biblique de la justification

La JUSTIFICATION Biblique se réfère à la nouvelle condition pertinente pour ceux qui croient (se reposer) en Christ par la vérité de l'évangile (la foi), à la suite d'un acte créateur de DIEU, et l'homme engendré en Adam, coupable devant Dieu, après mourir avec Christ est de nouveau créé (fait) un nouvel homme juste, libre de culpabilité et de châtement.

On sait que les mots «justifié» et «justice» sont des traductions de mots grecs similaires (verbe dikaiōō, rendre, déclarer juste, justifier; nom, dikaiosune, justice; adjectif, Dikaios, juste).

Quand Dieu justifie l'homme, c'est parce qu'Il a créé un homme nouveau, c'est-à-dire que l'homme nouveau est créé juste, et pour cette raison, Dieu le déclare juste et droit.

Un acte judiciaire ou un acte de clémence n'établirait jamais la condition de justice (innocence) qui est pertinente pour la

nouvelle créature. Le nouvel homme engendré en Christ est déclaré simplement parce qu'il est en fait exempt de culpabilité, c'est-à-dire que l'homme nouveau est le fils de l'obéissance, ce qui contraste avec son ancienne condition: coupable, damnable, fils de colère et de désobéissance.

Pour de nombreux théologiens, et parmi eux nous soulignons E. H. Bancroft, la justification est:

“ L'acte judiciaire de Dieu, par lequel celui qui met sa confiance en Christ est déclaré juste à Ses yeux, et libre de toute culpabilité et punition ” Bancroft, Emery H., Elementary Theology, 3e éd., 1960, dixième impression , 2001, Editora Batista Regular, page 255.

Pour Scofield, bien que justifié, le croyant est toujours un pécheur. Dieu le traite comme étant juste, mais cela ne signifie pas que Dieu rend quelqu'un juste.

«La justification est un acte de reconnaissance divine et ne signifie pas rendre une personne juste» Scofield, C. I., Scofield Bible with References, Romains 3: 28.

Il apparaît que la justification n'est pas un acte judiciaire. Il n'y a pas de parallèle entre la justice des tribunaux humains et la justice de Dieu. La justification vient d'un acte créateur de Dieu, par lequel l'homme nouveau est engendré, selon Dieu dans la vraie justice et la vraie sainteté (Ep 4, 24). La justification n'est pas un acte judiciaire, car même dans un tribunal humain, le coupable ne peut être déclaré innocent.

La justification passe par la vérité de l'Évangile, c'est-à-dire par la foi (l'Évangile) qui était autrefois donnée aux saints. Ce n'est pas la «foi» que l'homme dépose en Dieu qui le justifie, mais la justification vient du «message de l'évangile» (la foi) qui contient le pouvoir qui donne la vie à l'homme nouveau (Rom.1: 16-17).

Un tel pouvoir est donné à ceux qui croient (la foi), c'est-à-dire qui reposent en Christ, Celui qui a le pouvoir de faire des enfants d'Adam des enfants pour lui-même (Jean 1:12-13). C'est pourquoi Paul dit que la justice de Dieu est «la foi dans la foi».

Pour Scofield, Dieu ne rend pas une personne juste, mais la reconnaît et la traite seulement comme étant juste. Or, le mot traduit par justification est de faire, de rendre, de déclarer juste, et en créant le nouvel homme en Christ, Dieu fait toutes choses nouvelles. En Christ, un homme nouveau apparaît, avec une nouvelle condition et dans un temps nouveau!

Le nouvel homme est créé dans la vraie justice et la vraie sainteté, et par conséquent la déclaration que Dieu fait tombe sur la nouvelle créature, jamais sur le vieil homme généré en Adam. Dieu n'est pas l'homme pour mentir. Il ne déclare pas de mensonges. Seuls les justes sont déclarés justes. Si Dieu reconnaissait et déclarait une personne juste, alors qu'elle ne l'était pas, ce ne serait pas vrai. Cependant, nous savons que Dieu est vrai et n'établirait pas un mensonge:

«Pour que pour deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible à Dieu de mentir, nous ayons une ferme consolation, nous qui avons mis notre refuge en gardant l'espérance proposée» (Héb 6:18).

Louis Berkhof, dans sa Théologie systématique, définit la justification comme un acte judiciaire, qui diffère des considérations ci-dessus:

«La justification est un acte judiciaire de Dieu, dans lequel il déclare, sur la base de la justice de Jésus-Christ, que toutes les revendications de la loi [à la fois en termes de ce que la loi exige de nous sous forme d'obéissance positive et de jugement du pécheur quant à la condamnation et à la mort] se contentent d'une vue sur le pécheur ». Idem.

Tout comme dans un tribunal humain, le coupable ne peut être acquitté ou exempt de punition, de même Dieu ne justifie pas les méchants, car un tel acte serait une injustice.

«Vous vous détournerez des paroles de mensonge, et vous ne tuerez pas les innocents et les justes; car je ne justifierai pas les méchants » (Ex 23, 7).

C'est pourquoi, en croyant en Christ, l'homme meurt avec Christ, parce que la peine établie ne peut pas passer de la personne du transgresseur (Rom. 7: 4). Seul celui qui est mort est justifié du péché «Car celui qui est mort est justifié du péché» (Rom. 6: 7).

Cela signifie que Dieu ne déclare jamais les méchants justes, c'est-à-dire que les hommes nés après la semence d'Adam ne seront jamais justifiés par Dieu. Seuls ceux qui sont nés de nouveau en Christ sont déclarés justes, car ils sont morts avec Christ, et une nouvelle créature refait surface.

Dieu ne déclare justes que ceux qui ressuscitent des morts avec Christ, car l'homme nouveau est planté selon la semence incorruptible, la semence du dernier Adam: le Christ (Is 61, 3).